



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 22 juin 2020 à 12h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Mario Dufour | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 22 JUIN 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service de Sécurité incendies : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération / Adoption des modifications et du plan de mise en oeuvre
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 437 : Pavage
4. Levée de l'assemblée

2020-06-189 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-06-189 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2020-06-190 Service de sécurité incendies : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération / Adoption des modifications et du plan de mise en oeuvre

Résolution #2020-06-190 : Service de Sécurité incendies : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération / Adoption des modifications et du plan de mise en oeuvre

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 30 et 20 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération modifié au Ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en oeuvre prévu pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de Napierville ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en oeuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE le Conseil de la municipalité de Napierville adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération;

De transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

QUE cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-06-191
Avis de motion
et dépôt du
projet de
règlement 437 :
Pavage

Résolution #2020-06-191 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 437 : Pavage

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 437 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église sud à partir de la rue Saint-Jacques jusqu'à la limite sud de la Municipalité sur une distance de 1.1 kilomètre.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-06-192
Levée de
l'assemblée

Résolution #2020-06-192 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 12h36.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE